



Déclaration Liminaire CSA SPIP 14 du 24 mai 2024



Madame la Présidente,

Réunis ce jour devant vous dans le cadre d'un CSA dédié entre autre à la sécurité au travail, nous, représentants des personnels au SPIP 14, tenons à marquer un temps d'arrêt au regard du drame sidérant survenu à Incarville le mardi 14 mai 2024. Ce mardi désormais noir pour toujours...

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des agents du PREJ 14 décédés ce mardi 14 mai 2024 dans l'exercice de leur mission de service public.

Nous apportons tout notre soutien et notre solidarité aux collègues blessés, aux familles et amis des victimes et à tous les agents de l'administration pénitentiaire touchés par ce drame.

Nous soutenons toute revendication qui permette la sécurité strictement nécessaire au fait qu'un tel drame n'advienne plus jamais. PLUS JAMAIS.

A aucun agent pénitentiaire, quel que soit son corps, quel que soit le lieu d'exercice de ses missions.

C'est le moindre que le pouvoir politique doive à chacun d'eux, pour que la communauté pénitentiaire continue, résiliente, en confiance avec des organisations et des moyens véritablement à la hauteur, à assurer son œuvre essentielle de participation à la Justice.

Les représentants CGT-IP et SNEPAP-FSU au CSA SPIP 14